

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DE
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Délibération DC 2024-007

Belcaire – Compétence Office du Tourisme – Demande de révision libre – Modification des AC correspondantes

Date de convocation : 2 février 2024	Liste des délibérations affichées le : 2024		
Nombre de conseillers en exercice : 83	Présents : 47 à l'ouverture de la séance		
Absents et dépôts de pouvoirs : 4	Excusés : 21	Autres absents : 11	Votants : 51

Présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Jean Claude MICHELOU (Axat), Jean-Pierre ADROIT (Belcaire), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Alfred VISMARA (Cailla), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Joseph LLOPIS (Comus), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Jacques PETIT (Escouloubre), Rose-Marie DAROT (Espéza), Elvire ANDREWS (Espéza), Patrick CAZAUD (Espéza), Dominique BRUCHET (Gincla), Daniel CALVI (Ginols), Yves ANIORT (Granes), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Christian ARAGOU (Le Bousquet), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNERY (Nébias), Olivier FERRIER (Puivert), Pierre CASTEL (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Hervé CHAPUT (Rodome), Jean-Louis BOUSQUET (Roquefeuil), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Serge BACAVE (Saint Benoit), Cédric PLICHARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Antony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette), Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers), Sylvie BRINGUIER (Val de Lambron), Anthony CHANAUD (Val du Faby) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

Procurations : Lucien RIVIE (Belfort sur Rebenty) à Alfred VISMARA (Cailla), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude) à David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), François LACROIX (Espezet) à Francis SAVY (Mazuby) et Lydie MUNIER (Joucou) à Anthony CHANAUD (Val du Faby).

Excusés : Christophe PIQUEMAL (Aunat), Philippe PARRAUD (Axat), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre), Eric ASTIER (Corbieres), Christian SOULA (Espéza), Julie LE MORVAN (Espéza), Olivier FROMILHAGUE (Espéza), Didier PARIS (Fontanes de Sault), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Sophie BOUTTIER (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Mohamed EL HABCHI (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Marielle BASTOU (Saint Louis et Parahou), Jean-Christophe GAUVRIT (Trézières) et Marc RIVALS (Villefort).

Absents : Claire THENARD (Courtauly), Gaël SAN MARTIN (Espéza), Patrick EMERY (Galinagues), Honoré GERVAIS (Le Clat), Marie Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Véronique FERNANDEZ (Quillan), Gilles ALARD (Quillan) et Jean POLY (Quillan).

Secrétaire de séance : David FERNANDEZ

Suivant une sollicitation orale confirmée par un écrit du Maire le 9 janvier 2024 (cf. courrier joint), la CLECT réunie le 19 décembre 2023 s'est prononcée sur la demande de révision libre de la commune de Belcaire relative à la compensation financière de la compétence Office du Tourisme.

Avant la création de la communauté de communes des Pyrénées audoises, Belcaire finançait par le biais d'une subvention le fonctionnement associatif d'un office de tourisme communal pour un montant net moyen de 8 185 €/an (subvention – taxe de séjour). Elle mettait également gratuitement à disposition le local.

En 2014, suite à la création de la CCPA, le bureau d'information touristique a été déplacé à la Maison de la Montagne. Celui-ci communique désormais pour l'ensemble du plateau de Sault et plus généralement pour tout le territoire des Pyrénées audoises. Il est ouvert de juin à septembre sur une période plus courte que précédemment.

En raison de la modification du fonctionnement de cet office et de son rayonnement intercommunal, la CLECT a émis un avis favorable à la neutralisation, à compter de l'année 2024, de cette compensation financière valorisée à 8 185 €.

Le Conseil,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu l'article L.5211-5 du CGCT,

Vu l'interpellation orale confirmée par une demande écrite de Monsieur le Maire de Belcaire en date du 9 janvier 2024,

Vu le rapport de la CLECT en date du 19 décembre 2023,

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	46	Suffrages exprimés		50
Retraits avant vote	0	Pour		50
Abstentions	0	Contre		0

- **VALIDE la neutralisation de la compensation financière du transfert de la compétence Tourisme à la CCPA,**
- **VALIDE en conséquence l'augmentation du montant des allocations compensatrices pour 8 185 € au profit de la commune de Belcaire à compter de l'année 2024.**

Pour extrait conforme
Francis SAYRAC, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 29/02/24
- ❖ et de sa publication le 29/02/24